

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de MARLIENS

ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté municipal, le maire de MARLIENS a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour l'élaboration de la Carte Communale.

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Michel GENEVES en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 au Vendredi 4 OCTOBRE 2019, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de MARLIENS (2 Rue de l'Eglise 21110 MARLIENS)

- le Mardi 3 septembre 2019 de 9 h à 12h
- le Mercredi 11 septembre 2019 de 15h à 18h ;
- le Samedi 21 septembre 2019 de 9h à 12h ;
- le Vendredi 4 octobre 2019 de 15h à 18h ;

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et via l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1558>

A noter que les observations du public sur le projet d'élaboration de la Carte Communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou transmises par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-1558@registre-dematerialise.fr ou encore être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie - 2 Rue de l'Eglise - 21110 MARLIENS

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Monsieur FERREUX Jean-Marie
Maire

